



Communauté de Communes
Cœur et Coteaux du Comminges



N°2017 – 54

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
en exercice	143	
présents	103	Date de la convocation : 10 mars 2017
suffrages exprimés	134	

L'an deux mille dix-sept, le seize mars, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges se sont réunis en conseil communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents / Excusés / Absents
Procurations / Suppléances

	commune	nom	prénom	suppléant ou procuration
1	AGASSAC	LACOSTE	Victoria	
2	ALAN	GUILHOT	Jean-Luc	Procuration à A Passament
3	AMBAX	ALLARD	Pierre	
4	ANAN	BRIOL	Laurent	
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	
6	AULON	FITTE	Michel	
7	AURIGNAC	BERTRAND	Philippe	
8	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	
9	AUSSON	BARRAU	Yves – Pierre	Procuration à E Subra
10	BACHAS	CHEYLAT	Hervé	
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Procuration à G Loiseau
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	
14	BOISSEDE	FRECHOU	Alain	
15	BORDES DE RIVIERE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Procuration à Jp Manent-Manent
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	
17	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	
18	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	
19	BOULOGNE SUR GESSE	MEDEVIELLE	Pierre	Procuration à J Adoue
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jp Ducos
23	CASSAGNABERE-TOURNAS	LOISEAU	Gérard	
24	CASTELGAILLARD	LARRIEU	Christiane	
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à T Toubert
26	CAZAC	MATTIONI	Rémédios	Procuration à M Duprat
27	CAZARIL-TAMBOURES	LEFRANC	Gérard	
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Josiane	Procuration à D Ader
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	BRANGER	Pierre	

34	EOUX	REY	Monique	Absente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Procuration à H Cheylat
37	ESTANCARBON	FABE	Jean-Paul	Procuration à Jr Lepinay
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	
40	FRONTIGNAN-SAVES	SALLES	Thierry	
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Procuration à L Cortinas
42	GOUDEX	DUCASSE	Moïse	
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Procuration à F Bringuier
45	LABARTHE-RIVIERE	BRINGUIER	Francisca	
46	LABASTIDE-PAUMES	CHARLAS	Gabriel	Procuration à B Tarraube
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	
48	LANDORTHE	BRUNET	Jeanine	
49	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	
50	LARCAN	CABARE	Lucien	
51	LARROQUE	REY	Michel	Suppléé par J Mallet
52	LATOUE	FERAUT	Jacques	
53	LE CUIING	LACROIX	Nathalie	
54	LECUSSAN	ENTAJAN	Armand	Suppléé par G Maylin
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Procuration à C Abadie
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	
60	L'ISLE EN DODON	CARAQUE	François	
61	L'ISLE EN DODON	LE ROUX DE BRETAGNE	Loïc	
62	L'ISLE EN DODON	LASSERRE	Guy	Absent
63	L'ISLE EN DODON	RASPAUD	Pierre	Procuration à F Caraoue
64	LODES	BAQUE	Jean	
65	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Procuration à D Sarraquigne
66	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Suppléée par Jp Bastos-Vaysse
67	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Procuration à C Larrieu
68	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	
69	MIRAMONT DE COMMINGES	LACOMME	Camille	
70	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	
71	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	
72	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	
73	MONTESQUIEU-GUITTAUT	BEAUCHET	Patrick	
74	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
75	MONTMAURIN	BELAIR	Sylvia	
76	MONTOLIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	
77	MONTREJEAU	BRILLAUD	Philippe	Procuration à M Dumoulin
78	MONTREJEAU	DUMOULIN	Maryse	
79	MONTREJEAU	FENARD	Pierrette	Procuration à E Miquel
80	MONTREJEAU	LORENZI	Guy	Procuration à M Tarissan
81	MONTREJEAU	MIQUEL	Eric	A quitté la séance à 20h59
82	MONTREJEAU	TARISSAN	Martine	
83	NENIGAN	CRESPIN	Damien	
84	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	
85	PEGUILHAN	BROCAS	Michel	
86	PEGUILHAN	CASTEX	Marc	
87	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	
88	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	
89	POINTIS-INARD	PUISSEGUR	Jean-Louis	Absent
90	PONLAT-TAILLEBOURG	DOUCEDE	Patrick	Procuration à Jc Dasque

91	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	
92	REGADES	GASTO	Marlène	Supplée par M Dessens
93	RIEUCAZE	MAYLIN	Claudette	
94	RIOLAS	DUPRAT	Michel	
95	SAINT-ANDRE	de GALARD	Jean	
96	SAINT-ELIX SEGLAN	ADER	Danielle	
97	SAINT-FERREOL	BOUAS	Thierry	Absent
98	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	
99	SAINT-GAUDENS	BRUNET	Corinne	
100	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	
101	SAINT-GAUDENS	de ROSSO	Stéphanie	
102	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	
103	SAINT-GAUDENS	GASTO-OUSTRIC	Magali	
104	SAINT-GAUDENS	GULLERMIN	Joël	
105	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	
106	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	
107	SAINT-GAUDENS	JAMAIN	Michel	
108	SAINT-GAUDENS	LACROIX	Robert	
109	SAINT-GAUDENS	LEPINAY	Jean-Raymond	
110	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	
111	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	
112	SAINT-GAUDENS	MOUNIELOU	Catherine	
113	SAINT-GAUDENS	NASSIET	Yvon	Procuration à R Lacroix
114	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	
115	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	
116	SAINT-GAUDENS	PITOT	Jean-Luc	
117	SAINT-GAUDENS	PONS	Dominique	Procuration à J Cazes
118	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	
119	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	
120	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	
121	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Procuration à Jy Duclos
122	SAINT-GAUDENS	SUBRA	Jean	
123	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Supplée par H Dulion
124	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à M Solle
125	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	
126	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	
127	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	
128	SAINT-PE-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	
129	SAINT-PLANCARD	MALLET	Alfred	Procuration à G Lefranc
130	SALHERM	TARRAUBE	Bernard	
131	SAMAN	LACROIX	Julien	
132	SAMOILLAN	CHRETIEN	Michel	Procuration à Jm Losego
133	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Supplée par A Defail
134	SARREMEZAN	MARC	Sandrine	
135	SAUX ET POMAREDE	SANSONETTO	Evelyne	
136	SAVARTES	GILLY	Martine	Procuration à L Cabare
137	SEDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
138	TERREBASSE	FAURE	Thomas	Procuration à G Damiens à partir de 20h00
139	VALENTINE	PUISSEGUR	André	Procuration à M Auberdiaç
140	VILLENEUVE DE RIVIERE	PLUMET	Claude	
141	VILLENEUVE DE RIVIERE	SAFORCADA	Pierre	Procuration à M Gasto-Oustric
142	VILLENEUVE DE RIVIERE	SUBRA	Emilie	
143	VILLENEUVE-LECUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Est nommé secrétaire de séance : Emilie SUBRA



Communauté de Communes
Cœur et Coteaux du Comminges

Délibération
N°2017-54



**INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-GAUDENS**

Monsieur J FERAUT présente le rapport suivant :

Vu la délibération du 16 mars 2017, par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges approuve le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Gaudens ;

Vu L.211-1 du code de l'urbanisme au terme duquel les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé peuvent instituer un droit de préemption urbain (DPU) sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan ;

Considérant que l'adoption du PLU de Saint-Gaudens nécessite l'instauration du droit de préemption urbain sur cette commune ;

Vu l'article L.211-2 modifié du code de l'urbanisme, précisant que la compétence d'un EPCI en matière de PLU emporte de plein droit sa compétence en matière de droit de préemption urbain ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 arrêtant l'aménagement de l'espace dont le PLUi, comme compétence obligatoire ;

Considérant que la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges disposant de la compétence PLU est compétente de plein droit en matière de droit de préemption urbain ;

Le Président propose :

- D'instituer sur le droit de préemption urbain sur le territoire suivant et tel qu'il figure au plan annexé à la présente délibération

Commune de Saint-Gaudens
Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 mars 2017
Zones U et Au tous indices confondus

Il est précisé que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage pendant un mois et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département :

- La Dépêche du Midi
- La Gazette du Comminges

Le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier du PLU conformément à l'article R.151-52 du Code de l'Urbanisme.

Une copie de la délibération et du plan annexé sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
- Direction Départementale des Finances Publiques
- Chambre Départementale des Notaires
- Tribunal de Grande Instance de Saint-Gaudens

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert au siège de la communauté et mis à disposition du public conformément à l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme.

POUR : 134
CONTRE : /
ABSTENTIONS : /

ADOPTE

Fait et délibéré le 16 mars 2017.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Loïc LE ROUX de BRETAGNE

